

Sikalastic TC 235 tint base Formerly MSeal TC 235 TMB

Version 2.0 Date de révision: 08/06/2024 Numéro de la FDS: 000000781057 Date de dernière parution: 09/02/2020
Date de la première version publiée: 09/02/2020

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : Sikalastic TC 235 tint base Formerly MSeal TC 235 TMB
Code du produit : 000000000050502729 000000000050502729
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom du fournisseur : Sika MBCC Canada, Inc.
Adresse : 601 DELMAR AVE
Pointe-Claire QC H9R 4A9
Numéro d'appel d'urgence : ChemTel: +1-813-248-0585;

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : revêtement de surface fonctionnel
Restrictions d'utilisation : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Toxicité aiguë (Inhalation) : Catégorie 4
Liquides inflammables : Catégorie 3
Irritation cutanée : Catégorie 2
Irritation oculaire : Catégorie 2A
Sensibilisation respiratoire : Catégorie 1
Sensibilisation cutanée : Catégorie 1
Toxicité pour la reproduction : Catégorie 1B
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (Inhalation) : Catégorie 1 (Système nerveux central)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Catégorie 3

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement sur les produits dangereux



Sikalastic TC 235 tint base Formerly MSeal TC 235 TMB

Version 2.0 Date de révision: 08/06/2024 Numéro de la FDS: 000000781057 Date de dernière parution: 09/02/2020
Date de la première version publiée: 09/02/2020

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique : Catégorie 3

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique : Catégorie 3

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H332 Nocif par inhalation.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (Système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.
H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
H402 Nocif pour les organismes aquatiques.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention:

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P260 Ne pas respirer les poussières ou brouillards.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P284 Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P241 Utiliser du matériel [électrique/ de ventilation/ d'éclairage/ .?] antidéflagrant.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement sur les produits dangereux



Sikalastic TC 235 tint base Formerly MSeal TC 235 TMB

Version 2.0	Date de révision: 08/06/2024	Numéro de la FDS: 000000781057	Date de dernière parution: 09/02/2020 Date de la première version publiée: 09/02/2020
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

P264 Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Intervention:

P308 + P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ Se doucher.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser une pulvérisation d'eau, une mousse anti-alcool, une poudre chimique ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.

Stockage:

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 Garder sous clef.

Elimination:

P501 Eliminer le contenu/récipient dans un point de collecte approprié pour les déchets dangereux.

Autres dangers

Contient des isocyanates. L'inhalation de brumes d'aérosols ou de vapeurs d'isocyanate peut provoquer une irritation des voies respiratoires, un essoufflement, une sensation de gêne au niveau de la poitrine et une diminution des fonctions pulmonaires. Une surexposition très au-dessus de la LEP peut entraîner une bronchite, des bronchospasmes et un œdème pulmonaire. Les essais sur les animaux indiquent que le contact avec la peau peut jouer un rôle dans l'apparition d'une sensibilisation respiratoire.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Sikalastic TC 235 tint base Formerly MSeal TC 235 TMB

Version 2.0 Date de révision: 08/06/2024 Numéro de la FDS: 000000781057 Date de dernière parution: 09/02/2020
Date de la première version publiée: 09/02/2020

Nature chimique : Mélange

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No.-CAS	Concentration (% w/w)
dicyclohexylméthane-4,4'-diisocyanate	Diisocyanate de 4,4'-méthylènedicyclohexyle	5124-30-1	>= 10 - < 20
talc	silicate de magnésium hydraté	14807-96-6	>= 10 - < 20
4-chloro- α,α,α -trifluorotoluène	4-Chloro- α,α,α -trifluorotoluène	98-56-6	>= 5 - < 10
Stoddard solvent	Solvant Stoddard	8052-41-3	>= 5 - < 10
sulfate de calcium	Sulfate de calcium	7778-18-9	>= 5 - < 10
calcaire	Carbonate de calcium	1317-65-3	>= 1 - < 5
dioxyde de silicium	Dioxyde de silicium	7631-86-9	>= 1 - < 5
dioxyde de titane	Pigment Blanc 6	13463-67-7	>= 0.1 - < 1
sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)	Sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)	41556-26-7	>= 0.1 - < 1
dilaurate de dibutylé-tain	Dilaurate de dibutylstannane	77-58-7	>= 0.1 - < 1
sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle	Sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle	82919-37-7	>= 0.1 - < 0.2

La concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

- Conseils généraux : Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Retirer immédiatement les vêtements souillés.
- En cas d'inhalation : En cas de malaise après inhalation de vapeurs/aérosols : Air frais, secours médical.
- En cas de contact avec la peau : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En aucun cas n'utiliser de solvant. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : laver à fond à l'eau courante pendant 15 minutes en mainte-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement sur les produits dangereux



Sikalastic TC 235 tint base Formerly MSeal TC 235 TMB

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09/02/2020
2.0	08/06/2024	000000781057	Date de la première version publiée: 09/02/2020

yeux	:	nant les paupières écartées, faire procéder à un contrôle par un ophtalmologue Retirer les verres de contact, s'il y a lieu.
En cas d'ingestion	:	Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical. Ne PAS faire vomir.
Principaux symptômes et effets, aigus et différés	:	Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Nocif par inhalation. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
Avis aux médecins	:	Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés	:	Mousse Eau pulvérisée Poudre sèche Dioxyde de carbone (CO2)
Moyens d'extinction inappropriés	:	jet d'eau
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Voir la rubrique 10 de la FDS - Stabilité et réactivité.
Produits de combustion dangereux	:	vapeurs nocives oxydes d'azote fumées noir de carbone oxydes de carbone
Information supplémentaire	:	Le danger dépend des produits et des conditions de combustion. Refroidir avec de l'eau les récipients menacés par la chaleur. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément aux réglementations officielles locales.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement sur les produits dangereux



Sikalastic TC 235 tint base Formerly MSeal TC 235 TMB

Version 2.0 Date de révision: 08/06/2024 Numéro de la FDS: 000000781057 Date de dernière parution: 09/02/2020
Date de la première version publiée: 09/02/2020

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Éloigner toute source d'ignition.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

Précautions pour la protection de l'environnement : Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie.
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.
Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques).
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.
Éviter l'inhalation de bruines/vapeurs.
Éviter le contact avec la peau.
Éviter le contact avec les yeux.

Conditions de stockage sûres : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais, bien ventilé à l'écart de toute source d'inflammation, chaleur ou flamme.
Conserver hermétiquement fermé.
Défense de fumer.

Sikalastic TC 235 tint base Formerly MSeal TC 235 TMB

Version 2.0 Date de révision: 08/06/2024 Numéro de la FDS: 000000781057 Date de dernière parution: 09/02/2020
Date de la première version publiée: 09/02/2020

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base		
dicyclohexylméthane-4,4'-diisocyanate	5124-30-1	TWA	0.005 ppm 0.05 mg/m ³	CA AB OEL		
		TWA	0.005 ppm	CA BC OEL		
		C	0.01 ppm	CA BC OEL		
		LMPT	0.005 ppm	CA ON OEL		
		C	0.02 ppm	CA ON OEL		
		VEMP	0.005 ppm 0.054 mg/m ³	CA QC OEL		
talc	14807-96-6	TWA	0.005 ppm	ACGIH		
		VEMP (fibres)	1 fibres/cm ³	CA QC OEL		
		VEMP (poussière respirable)	2 mg/m ³	CA QC OEL		
		TWA	0.1 fibres/cm ³	CA BC OEL		
		TWA (Matières particulaires respirables)	2 mg/m ³	CA AB OEL		
		TWA (Respirable)	2 mg/m ³	CA BC OEL		
		LMPT	2 fibres/cm ³	CA ON OEL		
		LMPT (Fraction respirable)	2 mg/m ³	CA ON OEL		
		TWA	0.1 fibres/cm ³	ACGIH		
		TWA (Fraction respirable)	2 mg/m ³	ACGIH		
		Stoddard solvent	8052-41-3	TWA	100 ppm 572 mg/m ³	CA AB OEL
				TWA	290 mg/m ³	CA BC OEL
STEL	580 mg/m ³			CA BC OEL		
VEMP	100 ppm 525 mg/m ³			CA QC OEL		
LMPT	525 mg/m ³			CA ON OEL		
TWA	100 ppm			ACGIH		
sulfate de calcium	7778-18-9	TWA (Inhalable)	10 mg/m ³	CA BC OEL		
		TWA	10 mg/m ³ (Calcium)	CA AB OEL		
		TWA (Frac-	10 mg/m ³	ACGIH		

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement sur les produits dangereux



Sikalastic TC 235 tint base Formerly MSeal TC 235 TMB

Version 2.0 Date de révision: 08/06/2024 Numéro de la FDS: 000000781057 Date de dernière parution: 09/02/2020
Date de la première version publiée: 09/02/2020

		tion inhalable)	(Calcium)	
calcaire	1317-65-3	TWA	10 mg/m3	CA AB OEL
		VEMP (poussière totale)	10 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Poussière totale)	10 mg/m3	CA BC OEL
		TWA (fraction de poussière respirable)	3 mg/m3	CA BC OEL
		STEL	20 mg/m3	CA BC OEL
dioxyde de silicium	7631-86-9	TWA (Matières particulaires respirables)	0.025 mg/m3 (Silice)	CA AB OEL
dilaurate de dibutylétain	77-58-7	TWA	0.1 mg/m3 (Etain)	CA AB OEL
		STEL	0.2 mg/m3 (Etain)	CA AB OEL
		VEMP	0.1 mg/m3 (Etain)	CA QC OEL
		VECD	0.2 mg/m3 (Etain)	CA QC OEL
		TWA	0.1 mg/m3 (Etain)	CA BC OEL
		STEL	0.2 mg/m3 (Etain)	CA BC OEL
		LMPT	0.1 mg/m3 (Etain)	CA ON OEL
		TWA	0.1 mg/m3 (Etain)	ACGIH
		STEL	0.2 mg/m3 (Etain)	ACGIH

Mesures d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Porter un appareil respiratoire certifié approprié si les limites d'exposition peuvent être dépassées.
Porter un masque à filtre de particules / pour vapeurs organiques certifié NIOSH (ou équivalent).

Protection des mains

Remarques : Porter des gants protecteurs résistant aux produits chimiques. Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement sur les produits dangereux



Sikalastic TC 235 tint base Formerly MSeal TC 235 TMB

Version 2.0 Date de révision: 08/06/2024 Numéro de la FDS: 000000781057 Date de dernière parution: 09/02/2020
Date de la première version publiée: 09/02/2020

-
- Protection des yeux : Portez des lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou des lunettes.
- Protection de la peau et du corps : La protection corporelle doit être choisie en fonction de l'activité et de l'exposition possible, p.ex.: protection pour la tête, tablier, bottes de protection, tenue de protection contre les produits chimiques.
- Mesures de protection : Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols.
Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction
Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé.
- Mesures d'hygiène : Lors de l'utilisation, ne pas manger, ni boire, ni fumer.
Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.
Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau.
Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les nettoyer avant de les réutiliser ou de les jeter au besoin.
Les gants doivent être contrôlés régulièrement et avant chaque usage. Remplacer si nécessaire (en cas de petites fuites p.ex.).

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Aspect : liquide
- Couleur : presque blanc
- Odeur : légère, aromatique
- Seuil olfactif : non déterminé
- pH : Donnée non disponible
- Point de fusion/point de congélation : Donnée non disponible
- Intervalle d'ébullition : 105 - 260 °C
- Point d'éclair : 55.1 °C

Méthode: Creuset fermé Seta

**Sikalastic TC 235 tint base Formerly MSeal TC
235 TMB**

Version 2.0 Date de révision: 08/06/2024 Numéro de la FDS: 000000781057 Date de dernière parution: 09/02/2020
Date de la première version publiée: 09/02/2020

Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (liquides)	:	Liquide et vapeurs inflammables.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	1.18 gcm ³ (25 °C) Méthode: Densité relative
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	légèrement soluble
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non applicable aux mélanges.
Température d'auto-inflammation	:	non déterminé
Température de décomposition	:	Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	env. 4,000 mPa.s (25 °C) Méthode: méthode interne
Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible
Propriétés explosives	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.
Point de sublimation	:	Donnée non disponible
Poids moléculaire	:	Non applicable

**Sikalastic TC 235 tint base Formerly MSeal TC
235 TMB**

Version 2.0 Date de révision: 08/06/2024 Numéro de la FDS: 000000781057 Date de dernière parution: 09/02/2020
Date de la première version publiée: 09/02/2020

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Réactivité : Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
- Stabilité chimique : Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.
- Possibilité de réactions dangereuses : Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
- Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.
- Matières incompatibles : Acides forts
Des bases fortes
Oxydants forts
Agents réducteurs forts
- Produits de décomposition dangereux : Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
-

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Nocif par inhalation.

Produit:

Toxicité aiguë par inhalation : ETA: 3.17 mg/l
Remarques: Déterminé pour les brouillards

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement sur les produits dangereux



Sikalastic TC 235 tint base Formerly MSeal TC 235 TMB

Version 2.0 Date de révision: 08/06/2024 Numéro de la FDS: 000000781057 Date de dernière parution: 09/02/2020
Date de la première version publiée: 09/02/2020

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

IARC	Group 2B: Cancérogène possible pour l'Homme	
	4-chloro- α,α,α -trifluorotoluène	98-56-6
	Group 2B: Cancérogène possible pour l'Homme	
	dioxyde de titane	13463-67-7

Toxicité pour la reproduction

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour les organes (Système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation. Le produit n'a pas été testé. Les données toxicologiques sont déduites des propriétés des différents constituants.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants:

sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle):

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

**Sikalastic TC 235 tint base Formerly MSeal TC
235 TMB**

Version 2.0 Date de révision: 08/06/2024 Numéro de la FDS: 000000781057 Date de dernière parution: 09/02/2020
Date de la première version publiée: 09/02/2020

sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle:

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Ne pas laisser pénétrer le produit dans les eaux sans traitement préalable.
Eviter la pénétration dans le sol, les eaux superficielles et les égouts.
Le produit n'a pas été testé. Les données concernant l'éco-toxicologie sont déduites des propriétés des différents constituants.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Eliminer conformément aux réglementations régionales ou nationales.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Emballages contaminés : Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement sur les produits dangereux



Sikalastic TC 235 tint base Formerly MSeal TC 235 TMB

Version 2.0 Date de révision: 08/06/2024 Numéro de la FDS: 000000781057 Date de dernière parution: 09/02/2020
Date de la première version publiée: 09/02/2020

Numéro ONU : UN 1263
Nom d'expédition des Nations unies : PEINTURES
Classe : 3
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 3
Dangereux pour l'environnement : non

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 1263
Nom d'expédition des Nations unies : Paint
Classe : 3
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Flammable Liquids
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 366
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 355

Code IMDG

Numéro ONU : UN 1263
Nom d'expédition des Nations unies : PAINT
Classe : 3
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 3
EmS Code : F-E, S-E
Polluant marin : non

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

Numéro ONU : UN 1263
Nom d'expédition des Nations unies : PEINTURES
Classe : 3
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 3
Code ERG : 128
Polluant marin : non

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement sur les produits dangereux



Sikalastic TC 235 tint base Formerly MSeal TC 235 TMB

Version 2.0 Date de révision: 08/06/2024 Numéro de la FDS: 000000781057 Date de dernière parution: 09/02/2020
Date de la première version publiée: 09/02/2020

DSL : Ce produit contient des composants qui sont listés sur la liste canadienne LES. Tous les autres composants sont sur la list LIS.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet pour autres abréviations

ACGIH : USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2: VLE)
CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique
CA ON OEL : Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.
CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
ACGIH / TWA : 8 heures, moyenne pondérée dans le temps
ACGIH / STEL : Limite d'exposition à court terme
CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA AB OEL / STEL : Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes
CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA BC OEL / STEL : limite d'exposition à court terme
CA BC OEL / C : limite du plafond
CA ON OEL / C : Valeur plafond (C)
CA ON OEL / LMPT : Limite moyenne pondéréé dans le temps (LMPT)
CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée
CA QC OEL / VECD : Valeur d'exposition de courte durée

AllC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECS - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP -

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement sur les produits dangereux



Sikalastic TC 235 tint base Formerly MSeal TC 235 TMB

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 09/02/2020
2.0	08/06/2024	000000781057	Date de la première version publiée: 09/02/2020

Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 08/06/2024
Format de la date : mm/jj/aaaa

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / FR